



Régions Département

le rendez-vous du vendredi

Le musée englouti de la baie de Saint-Pierre

Cécile EVERARD | France-Antilles Martinique | 09.04.2010



Dans certaines zones, un sondage en profondeur a été effectué. Les poteries retrouvées dans les sédiments sont neuves.

Du XVIIIe au début du XXe siècle, le commerce entre la Provence et Saint-Pierre prospérait. En ce moment, une mission officielle d'archéologie sous-marine s'intéresse aux nombreuses céramiques qui sommeillent dans la baie. Objectif : une grande exposition en 2011.

DES MILLIERS DE CÉRAMIQUES DE L'ÉPOQUE COLONIALE. Mwen desansen-piè, pou ay chèche dobann, mwen pa touvé dobann, mwen touvé bel fanm, mwen ménen monté-hé' » , dit la chanson. Des grandes personnes de Saint-Pierre racontent encore aujourd'hui comment leur mère leur demandait d'aller chercher un dobann (1) parce que le précédent était cassé... Et les jeunes y allaient, en apnée.

Aujourd'hui, plusieurs siècles d'histoire sont toujours enfouis sous les sédiments de la baie de Saint-Pierre. Mais « l'opération Gouyer » , qui vient d'être menée, pourrait offrir de belles perspectives

aux chercheurs et aux historiens.

Au tournant des années 2000, l'habitation Perinelle de Saint-Pierre avait déjà fait l'objet de fouilles et de découvertes. Il restait à sonder le fond des mers, ce que la Direction régionale des affaires culturelles décida de mettre en chantier en 2007.

En octobre 2009, une première reconnaissance des lieux a été effectuée par le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), permettant de délimiter la zone la plus intéressante, en face du ponton de la quincaillerie Gouyer.

Le 15 mars 2010, un vaste champ de tessons divers a donc accueilli la « mission Gouyer », composée d'une dizaine de personnes. Entre autres documents, la mission avait en sa possession les précieux indices de Michel Météry, l'inventeur de nombreuses épaves de la baie de Saint-Pierre.



Des centaines de pièces ont été ramassées pour être étudiées.

Des centaines de vestiges sorties de l'eau

À environ 60 mètres de la côte, une zone sous-marine de 2 000 mètres fut « carroyée », c'est-à-dire délimitée au moyen de fers à bétons, de cordelettes et de numéros. Elle fut découpée en petits carrés de 10 mètres sur 10. Chaque carré fut visité et trois parcelles attirèrent l'attention des archéologues, qui creusèrent, dans ces zones, jusqu'à 1m30 de profondeur.

Et les résultats livrèrent les premiers secrets des profondeurs. « La première couche de vestige correspond à des matériaux de construction, briques, tuiles, parfois marquées « Marseille » », analyse Laurence Serra, doctorante à l'Université de Provence, et chef de la mission.

Quant à la seconde couche, elle intéresse particulièrement les chercheurs du Laboratoire archéologique médiéval méditerranéen (LAMM, dépendant du CNRS) d'Aix-en-Provence. Des milliers de céramiques brisées, mais neuves s'y entassent. Marmites et poêlons de Valauris, tians de Saint-Zacharie utilisés pour la toilette, pots de chambre, fragments de jarre de Biot. Toute cette

vaisselle domestique est originaire de Provence et n'a pas été « roulée » par la houle. « Chaque objet raconte une histoire qui est l'histoire des Martiniquais », s'enthousiasme Henri Amouric, du LAMM. « Que faisait-on cuire dans ces marmites ? Pourquoi certaines n'ont-elles pas de marques ? », poursuit-il. Avec ces fouilles, le nombre de questions qui se posent donne le vertige et laisse les chercheurs curieux et perplexes.



Des milliers et des milliers de céramiques gisent sous l'eau, dans la baie de Saint-Pierre. La législation interdit désormais de se servir.

Cyclone de 1891 ou éruption de 1902 ?

En effet, combien d'épaves se disputent les précieuses cargaisons et les différents objets ? Est-ce le cyclone de 1891, l'éruption de 1902 ou un autre événement qui ont mené par le fond ces vestiges ? N'est-on pas en présence de vaisselle jetée (parce que cassée pendant le transport) ou bien perdue pendant le déchargement ? « Sur les gravures de l'époque, il est clair que toutes les goélettes s'alignaient les unes à côté des autres, car 8-10 mètres est la profondeur idéale pour jeter l'ancre », précise Laurence Serra. Cela explique le désordre qui règne sous l'eau, en des endroits proches.

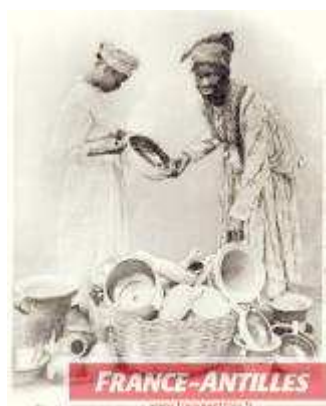
De nombreuses semelles (neuves) de chaussures ont aussi été retrouvées, ainsi que des paniers remplis d'amandes. Les archéologues l'assurent : la seule chose qu'ils n'ont pas retrouvée, c'est le mythique or de Saint-Pierre! Le lieu n'a jamais été protégé et a donc fait l'objet de libres pillages, comme après le passage du cyclone Lenny, en 1999, où une partie des trésors sous-marins avait été mise à nu.

Durant les quatre semaines de la mission, des centaines de pièces ont été sorties de l'eau et mises à l'abri au sein du service régional d'archéologie, dépendant de la DRAC. Elles devront être dessalées, puis lavées, séchées, dessinées, étudiées, classées...

Toutes les parties prenantes se montrent enthousiastes à l'idée de poursuivre et d'approfondir les recherches, avec un projet précis : l'idée d'une grande exposition en 2011 qui se tiendrait en Martinique et qui présenterait au public les céramiques issues des fouilles marines et terrestres, de musées ou de collections privées.



À Saint-Pierre, les goélettes étaient alignées les unes à côté des autres et on utilisait une barge de déchargement.



Les poteries de cette carte postale proviennent de Provence, hormis les petites amphores en bas à gauche du panier, issues de la production locale.

(1) Un dobann désigne toute la vaisselle domestique ancienne en provenance « d'Aubagne » ou plus largement de provenance : les tians, les jarres, les pots de chambre anciens.

le rendez-vous du vendredi - Qui fouille ?

La mission Gouyer est issue d'un projet collectif de recherche nommé « Poteries des îles françaises d'Amérique » , entre le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), le Laboratoire archéologique médiéval méditerranéen (LAMM) et l'association Arkaeos (chargé de mettre en oeuvre le projet).

Il faut savoir que si la Direction régionale des affaires culturelles a des compétences en matière d'archéologie terrestres, c'est le DRASSM qui prend le relais dès qu'il s'agit d'archéologie sous-marine et qui a le pouvoir d'autoriser et de contrôler. « L'Outre mer a un potentiel considérable » , souligne Michel L'Hour, directeur du DRASSM. « On estime à 20 000 le nombre d'épaves dans l'Hexagone contre 150 000 à 200 000 en Outremer! » . Le directeur souhaite que ce projet « serve de locomotive » à d'autres initiatives, pour que Saint-Pierre, et toute la Martinique, puisse devenir des lieux de fouilles, de recherche, de formation. Il espère fédérer les volontés « politiques et financières » , dans une démarche « profitable pour tout le monde » .

Par ailleurs, la mairie de Saint-Pierre s'est aussi impliquée dès le début des recherches et a mis notamment un bateau à disposition de l'équipe de chercheurs.

le rendez-vous du vendredi - A qui appartiennent les objets trouvés sous l'eau ?

Avant, les découvreurs de biens sous-marins français pouvaient réclamer 30% du trésor.

Mais la loi relative aux biens culturels maritimes du 1er décembre 1989 a changé la donne : tout appartient désormais à l'Etat. Cette loi a fait chuter de manière drastique le nombre de découvertes déclarées. Un arrêté a donc corrigé le tir sept ans plus tard et permet à l'Etat d'attribuer des récompenses aux découvreurs, jusqu'à 200 000 euros.

Qu'est-ce qu'un bien culturel maritime ? Selon la loi : « les gisements, épaves, vestiges ou généralement tout bien représentant un intérêt préhistorique, archéologique ou historique... situés dans le domaine public maritime ou au fond de la mer dans la zone contiguë » . Un plongeur qui fait une découverte doit donc la signaler à la Direction régionale des Affaires maritimes ou à la Direction régionale des affaires culturelles et la laisser en place.

À sa conscience de savoir si l'appât illégal du gain est plus fort que le désir de faire profiter l'humanité de sa découverte... Les objets ne sont pas muets mais racontent des histoires! Au niveau international, c'est la convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, du 6 novembre 2001, qui régit la préservation de ces biens culturels et qui a tenté de convaincre tous les pays de ne pas laisser dilapider les biens sous-marins.